

CONTRIBUTION A L'ENQUETE PUBLIQUE

DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY :

Société ENERPARC :

Le jeudi 30 mai 2026

Mesdames, Messieurs les Membres de la commission d'enquête, ENERPARC Solaire est un porteur de projet et constructeur de centrale photovoltaïque basé à Bordeaux depuis 2017, et travaillant sur le territoire du Parc Naturel Régional depuis peu, mais en totale transparence et en concertation étroite avec les différents acteurs locaux territoriaux

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre soutien à ce projet de charte qui, dans son ensemble, contribuerait à la transition énergétique tout en respectant les enjeux de biodiversité et d'acceptabilité locale, notamment en promouvant un développement raisonné de projets territoriaux durables.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur deux points :

Premièrement, page 100 du projet de charte, il est écrit : « *Les conditions de contractualisation foncière (dont le montant des loyers) sont discutées entre les collectivités, propriétaires fonciers et porteur de projets, avant signature de la promesse de bail* ».

Or, il s'agit généralement de contrats de privé à privé dont les termes et notamment les conditions financières sont alors confidentielles. Dans ce contexte, nous ne pourrions répondre favorablement à cette requête.

Deuxièmement, toujours en page 100 il est demandé de recourir au minimum au terrassement et au concassage,

Or la nature même des sols présents en grande majorité sur le territoire du parc naturel régional peut nécessiter de recourir régulièrement à du concassage et parfois du terrassement.

En effet, La majeure partie du département du Lot est constituée de plateaux calcaires du jurassique. Ces causses sont des reliefs karstiques typiques, taraudés par d'innombrables « cloups » (dolines) et « igues » (gouffres). Les deux grandes vallées de la Dordogne et du Lot sont constituées d'alluvions qui se sont accumulées après, durant les ères tertiaire et quaternaire.

Cette remarque s'applique aussi au critère proposé page 108 sur les types d'ancrage au sol dit « pieux battus » particulièrement inappropriés sur des sols durs comme les causses.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions par avance pour la prise en compte de notre contribution.

Cordialement.

Mathilde Martina
Cheffe de projets, Enerparc Solaire

